A Monsieur De La Martiniere

Ecuyer, Conseiller du Roy, Premier chirurgien de Sa Majesté, Conservateur des Privilèges de la chirurgie par tout le Royaume &c. Chevalier de l'ordre Royal de St. Michel &c &c.

Monsieur

Les différents traités, Les dissertations, et les disputes des Médecins, et chirurgiens, Sur les inconvenients, et L'insuffisance des Methodes Curatives tant anciennes que modernes pour les maux vénériens ont assés démontré la nécessité dune nouvelle methode qui en assurant la guérison ne fut point sujette aux accidents inséparables de L'administration du mercure quelconque usité jusquà ce jour.

Le Sçavant Boerhaave avoit tellement senti L'importance d'une telle découverte quil S'est appliqué pendant près de quarente ans à cet objet Si intéressant pour l'humanité. quoique cet homme Celébre n'ait point atteint le but auquel il aspiroit et pour lequel il a tenté des Experiences Si multipliées, il a neantmoins résulté de Son travail des observations qui ont donné lieu à des Expériences plus heureuses, et qui ont enfin conduit à la réussite de cette Entreprise.

Mr. Astruc dont l'Excellent traité Sur les maladies vénériennes est entre les mains de tout le monde a prouvé que les particules du mercure, de quelque manière quon ait pu le préparer jusquà present, Sont hérissées de pointes acides qui attaquent, irritent, et affoiblissent les fibres et les tuniques de l'Estomac &c. il étoit donc question de le purifier de ces parties acides en faisant l'extraction de toutes Ses parties hétérogenes.

Le Sr. De La Blache ancien Chirurgien Major des Armées de Sa Majesté imperiale, et d'hollande, ayant été à portée d'Examiner dans les hopitaux militaires les effets du mercure, est parvenu à en faire un remede, quon peut appeller le plus grand, le plus Sur et le plus doux Spécifique pour la guerison de ces maladies, puisque loin d'affoiblir les malades qui en font usage, il donne du ton et du ressort aux parties relachées, fortifie l'Estomac, et rétablit l'ordre des Digestions.

Le mercure dépuré par Sa Méthode procure une guérison radicale par des transpirations abondantes Sans occasionner ni Salivation ni

vomissement, ni aucune Evacuation par les Selles, il S'administre en deux façons la premiere consiste a l'appliquer en friction tous les deux jours lorsque le malade va se coucher, et a le donner dissous dans un liquide tous les matins à jeun. La Seconde est de le donner en bol le Soir en se Couchant et le matin a jeun dissous dans un Liquide, ainsi les malades peuvent choisir Sur ces deux methodes.

Le S.r De La Blache animé par le Succès de ses Epreuves dans les hopitaux, se détermina pour la perfection de Sa découverte à parcourir une partie de l'allemagne, la hollande, et l'angleterre; C'est Surtout à Londres, où il a demeuré dix ans, que la multitude des Cures qu'il a opérées lui a démontré l'infaillibilité de Son Spécifique.

L'analogie des maladies vénériennes avec la plus part des maladies chroniques et cutannées dont quelques unes étoient regardées comme incurables, l'engagea a Etendre Ses opérations Sur ces dernieres, le succès le plus complet lui a prouvé que Sa découverte étoit le plus grand present que l'art put faire à la nature. Ce fut alors qu'il se détermina a revenir dans Sa patrie faire jouir Ses Concitoyens du fruit de Ses travaux.

Un des plus grands avantages de Sa Methode est la Commodité d'en faire usage sans s'assujetir à une Diette Severe, à une retraite [illegible] nuisible aux affaires, à des précautions genantes contre le froid, et a une dangereuse confiance aux Domestiques; Les malades pouvant S'administrer Eux même le remede Sans faire connoitre la nature de leur mal.

L'importance de cette découverte, Son infaillibilité et Sa Commodité font Espérer au S.r De La Blache que Vous voudrés bien Monsieur, appuyer Sa Demande auprès du Roy pour que Sa Majesté daigne la faire examiner et autoriser l'auteur à la rendre publique.

Il offre de faire toutes les dépenses nécessaires pour la guérison de Trente malades et de les traiter Soutenu par un ordre Exprès du Roy, Sous les yeux des Médecins et Chirurgiens que Sa Majesté voudra bien Nommer.

ARC 38 n° 34

n° 11